RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°27/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 avril 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusés : Mme Thérèse BADOSA donne pourvoir à Mme Marie-Renée ESCARO, Mme Michelle PY donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS.
Secrétaire de séance : M. Julien LLUGANY.

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sud Roussillon

Monsieur Le Maire expose :

Les dispositions de l'article L 5214-16-v du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent à une Commune, membre d'une Communauté de Communes, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire des fonds, hors subventions.

La Communauté de Communes Sud Roussillon a demandé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 310.000,00 € à la Commune de Latour-Bas-Elne pour des travaux de réaménagement de la voie du Moulin.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur l'attribution du fonds de concours présenté,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune,
- DIT que les versements de ce fonds de concours se feront sur présentation des factures mandatées,
- DIT qu'un plan de financement est joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre ROGÉ

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12 avril 2019